



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Législation sociale et de l'emploi, dialogue social
Dialogue social, relations industrielles

Bruxelles, le 7 février 2014

**COMITE DU DIALOGUE SOCIAL
SECTORIEL
NAVIGATION INTERIEURE**

Compte rendu de la réunion plénière du 4 novembre 2013

1. Adoption de l'ordre du jour et approbation du compte rendu de la dernière réunion

La réunion est présidée par M. Jacques Kerkhof (travailleurs), président du comité. Les participants se présentent. L'ordre du jour est adopté, avec l'ajout d'un point sur la désignation des nouveaux président et vice-président du comité. Le point 7, portant sur la présentation de l'étude, est reporté. Le compte rendu de la dernière réunion (16 septembre 2013) est approuvé.

2. Informations de la Commission européenne (DG MOVE)

M. Dieter (DG MOVE) informe les participants de la prolongation jusqu'en 2015 de la plateforme de recherche «Platina¹ II», projet visant à mettre en œuvre certains aspects du programme NAIADES. La partie II du projet, portant sur l'emploi et les compétences, présente un intérêt particulier pour les partenaires sociaux. Il contient trois sous-modules de travail, axés sur l'élaboration de normes techniques pour les systèmes de simulation, l'élaboration d'un livre de bord électronique et la création d'un matériel de formation pour les applications logistiques.

L'UENF informe les participants d'une audition publique sur le programme NAIADES II, organisée par le CESE² le 22 novembre 2013.

3. Informations de la Commission européenne (EMPL)

M^{me} Durst (DG EMPL) informe les participants que les services de la Commission sont en train de préparer le document analytique concernant les effets de l'accord des partenaires sociaux sur le temps de travail dans le domaine du transport par voie navigable, qui devait être soumis au comité d'analyse d'impact de la Commission en décembre. Les partenaires sociaux demandent quel délai sera nécessaire pour élaborer une proposition (si la Commission décide d'en présenter une) et font part de leur crainte

¹ http://ec.europa.eu/transport/modes/inland/promotion/platina_en.htm

² <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.en.events-and-activities-green-inland-waterway>

que celui-ci soit trop long. M^{me} Durst indique que la Commission n'a pas l'intention de ralentir le processus.

4. Programme de travail 2014-2015

Contrairement à ce qui avait été convenu lors de la dernière réunion, les secrétariats n'ont pas échangé leurs points de vue sur le prochain programme de travail avant la réunion plénière. En réponse au souhait de disposer d'un programme de travail plus concret et réaliste, l'ETF présente un projet de programme concis, centré sur trois points: amélioration des conditions de travail (a. stress psychologique sur le lieu de travail; b. fatigue); accompagnement des progrès accomplis par PLATINA/NAIADES II dans le domaine social (a. profils professionnels; b. harmonisation des exigences en matière d'équipage); suivi des progrès de l'UE sur: a. un accord sur le temps de travail; b. un accord sur la sécurité sociale.

M^{me} Durst (DG EMPL) souligne qu'une simple énumération de thèmes n'est pas suffisante. Le programme de travail doit préciser quelles questions doivent être traitées, de quelle manière et dans quel délai. L'existence d'un programme de travail commun est une condition préalable à l'organisation par la Commission de réunions de dialogue social. Le programme de travail 2014-2015 doit être finalisé pour la mi-novembre.

Les partenaires sociaux examinent certaines questions en détail, comme celle de la fatigue (notamment le projet de recherche Horizon³, qui présente des données empiriques visant à mieux comprendre la façon dont les différents modes de veille peuvent influencer sur le niveau de fatigue du personnel de veille). Finalement, les partenaires sociaux décident d'utiliser leur programme de travail actuel comme de base de discussion. Tous les points du programme sont examinés. Pour l'OEB, la grande priorité est l'harmonisation et la modernisation des exigences en matière d'équipage. Pour l'ETF, les questions liées aux conditions de travail sont cruciales. Sur ce point, M^{me} Durst rappelle les mesures de soutien existantes, telles que la ligne budgétaire consacrée au dialogue social, ainsi qu'Eurofound et l'agence de Bilbao, qui développe notamment le projet interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA, Online Interactive Risk Assessment project).⁴

5. Contribution commune des partenaires sociaux sur les qualifications professionnelles

Le projet de texte transmis par l'ETF après la dernière réunion a reçu une réponse «sibylline» de la part de l'UER et n'a donc pas été transmis à la Commission. L'UER explique qu'elle considère le document comme un résumé des discussions entre partenaires sociaux, mais que certains aspects n'ont pas encore fait l'objet d'un examen suffisant. Pour l'UER, le document est acceptable tel quel. Les participants conviennent d'envoyer le document à toutes les parties concernées, en particulier la Commission.

6. Introduction par les délégués croates de la situation du secteur de la navigation intérieure dans leur pays

Seuls les travailleurs sont représentés pour la Croatie. Le délégué de l'ETF, M., donne un aperçu de la situation du secteur de la navigation intérieure dans son pays (taux de syndicalisation, longueur des voies de navigation intérieures, taille de la flotte, nombre de

³ <https://www.nautilusint.org/campaigns/pages/project%20horizon.aspx>

⁴ <http://www.oiraproject.eu/>

salariés, etc.). Les points les plus problématiques sont les suivants: les salariés employés en Croatie par des sociétés étrangères travaillent sans papiers, en particulier sur les bateaux de croisière; le personnel travaillant sur des bateaux battant pavillon croate ne sont plus payés depuis avril 2013; la situation précaire de la société croate Dunavski Lloyd. L'orateur souligne qu'il n'existe pratiquement aucune compagnie batelière en Croatie, qu'on y trouve des bateaux battant pavillon chypriote et que la Commission Sava y est en réalité peu active.

7. Désignation des nouveaux président et vice-président du comité

Conformément au règlement intérieur du comité, les parties désignent un nouveau président et un nouveau vice-président. Ceux-ci siégeront pour les deux prochaines années à compter de la première réunion organisée en 2014. M. Koning (employeurs) prendra la présidence et M. Kerkhof (travailleurs) deviendra coprésident du comité. Tous deux sont chaleureusement remerciés pour leur participation passée et future.

8. Divers

La CCNR informe le comité de la décision n° 8⁵ prise au mois de septembre au sujet des agents auxiliaires ne relevant pas de l'accord rhénan. Le Congrès annuel de la CCNR se tiendra les 3 et 4 décembre 2013.

Les parties approuvent dans les grandes lignes le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, qui comprend le report de la présentation de l'étude concernant le stress psychologique sur le lieu de travail. Le projet d'ordre du jour définitif devra être prêt avant les vacances de Noël.

M^{me} Durst rappelle aux partenaires sociaux la tenue d'un forum de liaison thématique portant sur 15 ans de dialogue social sectoriel au niveau européen (le 11 décembre 2013), ainsi que l'appel lancé pour recueillir, d'ici à la mi-novembre, des exemples de réussite (au moins un par secteur) en lien avec le travail de chaque comité du dialogue social sectoriel.

L'ETF propose de revoir la coopération entre les partenaires sociaux et les secrétariats, afin d'améliorer la façon dont les partenaires sociaux collaborent entre les réunions.

⁵ <http://www.ccr-zkr.org/12050300-fr.html#04>